

## 14e rapport du Comité permanent des comptes publics: Protéger le système alimentaire du Canada

### Rapport d'étape sur la recommandation 4 Agences de développement économique régionales (ADRs)

#### Présentation

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice Générale intitulé 'Protéger le système alimentaire du Canada' a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada (MPO), à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), à Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) et à Développement économique du pacifique (PacifiCan).

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics (CPCP) a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14e rapport intitulé 'Protéger le système alimentaire du Canada', pour lequel le gouvernement a déposé sa réponse du gouvernement en septembre 2022. La recommandation du CPCP spécifique au MPO, à l'APECA, à DEC et à PacifiCan était la suivante:

	<b>Recommandation du comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 4</b>	Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Développement économique du pacifique présentent un rapport conjoint décrivant les progrès réalisés en vue de l'uniformisation de la collecte et de l'analyse de données ainsi que de la production de rapports pour les futurs programmes administrés par plus d'une de ces organisations.	<p>Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation. L'information fournie ci-dessous sert de mise à jour sur les progrès réalisés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), Pêches et Océans Canada (MPO) et l'Agence de développement économique du Canada pour le Pacifique (PacifiCan), comme l'a demandé le PACP d'ici le 31 décembre 2022.</p> <p>Le MPO et les trois agences de développement régional (ADR) concernées reconnaissent l'importance d'approches harmonisées en matière de collecte de données, d'analyse et de production de rapports pour les initiatives mises en œuvre conjointement par plusieurs organisations.</p> <p>Dans l'ensemble, le MPO et les ADR s'efforcent d'assurer et d'améliorer la cohérence et l'exactitude des indicateurs de performance, de la collecte des données, de l'analyse et de la présentation des rapports. À cette fin, lorsqu'ils conçoivent de nouvelles initiatives conjointes, les ministères concernés collaborent et consultent les parties prenantes si nécessaire pour élaborer des approches communes, tout en tenant compte des circonstances, des besoins et des</p>

	<p>réalités propres à leur région ou à leur localité. Ils travaillent sur des stratégies de résultats qui répondent aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor, sur des cadres d'établissement de rapports et sur des outils et des activités qui facilitent l'établissement de rapports sur les résultats de manière cohérente entre les ministères, y compris l'ACS+ et les rapports sur le développement durable.</p> <p>Dans le cadre des initiatives gérées par plus d'une organisation, toutes les ADR mettent en place des groupes de travail conjoints sur les politiques et les programmes afin de coordonner la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes, dont les résultats servent de base à la formation, à la préparation de guides de programmes, ainsi qu'à l'élaboration et au suivi des résultats. Ce travail implique l'identification d'indicateurs et de données de base communs pour lesquels des informations sont collectées et communiquées à l'aide de modèles de rapport communs. Pour soutenir ces efforts, toutes les agences de développement régional ont commencé à développer et à mettre en œuvre de nouveaux systèmes de subventions et de contributions, basés sur une plateforme commune, qui renforcera la capacité à collecter des données et à établir des rapports. Cette approche tient compte des différentes priorités et réalités régionales et offre la flexibilité qu'une approche totalement standardisée ne permettrait pas.</p> <p>Les ADR ont également élaboré une stratégie commune de communication des données, comprenant des modèles normalisés, des indicateurs de programme communs et des activités visant à améliorer l'exactitude et la normalisation des données recueillies. Cette stratégie comprend également des réunions régulières sur la mesure du rendement afin d'élaborer et de faire progresser des approches communes en matière de rapports, ainsi qu'une collaboration avec Statistique Canada afin d'explorer différentes sources de données pour suivre les résultats d'une manière qui complète les systèmes de données administratives. Les ADR forment également le personnel, développent des outils pour le personnel et mettent en place une assurance qualité dans les systèmes de collecte de données et de rapports.</p>
--	--

	<p>Lorsqu'ils mettent en œuvre des initiatives nationales conjointes, les ADR consultent d'autres ministères fédéraux et coordonnent leurs activités avec eux.</p> <p>Le MPO s'efforcera également de soutenir un cadre et une approche coordonnés en ce qui concerne la collecte de données, l'analyse et la production de rapports pour toute initiative future impliquant la conception et la mise en œuvre de programmes par le MPO et les ADR mentionnés.</p> <p>Comme la recommandation a été formulée dans le contexte du Fonds canadien de stabilisation des produits de la mer (FCSP), il est important de noter que l'initiative, dirigée par le MPO, était une mesure d'urgence spéciale et temporaire annoncée en avril 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. L'initiative a été rapidement conçue et mise en œuvre en collaboration afin de garantir que l'industrie reçoive un soutien opportun d'une manière efficace et efficiente pour aider à protéger les systèmes alimentaires du Canada dans des circonstances exceptionnelles. Normalement, de la conception au lancement du programme, ces activités peuvent prendre quatre mois ou plus, mais le FCSP a été mise en œuvre beaucoup plus rapidement.</p> <p>Le gouvernement reste déterminé à poursuivre une approche structurée pour s'appuyer sur les pratiques actuelles afin d'améliorer la cohérence des mesures et des rapports, et pour utiliser l'expérience des programmes précédents et les informations provenant des audits et des évaluations afin d'éclairer la conception des stratégies de mesure des performances pour les futures initiatives conjointes.</p>
--	---

## **Demande d'information supplémentaire**

Le 13 juin 2023, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a demandé de recevoir de l'information supplémentaire, au plus tard le 31 décembre 2023, sur la réponse à la recommandation 4, selon laquelle les agences de développement régional « ont commencé à développer et à mettre en œuvre un nouveau système de subventions et de contributions, basé sur une plateforme commune, qui renforcera la capacité à collecter des données et à établir des rapports ».

## **Information supplémentaire concernant la recommandation 4**

Les trois agences de développement régional (ADR) citées, ainsi que Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan) et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev), ont élaboré et mis en œuvre, tandis que les autres ADR sont en train d'évaluer, un système de subventions et de contributions, y compris des systèmes basés sur la plateforme Microsoft Dynamics CRM. Cela permet de s'adapter et d'évoluer afin de s'assurer que le système de subventions et de contributions répond aux besoins et processus de chaque ADR. La plateforme est flexible et, à ce jour, elle a permis aux ADR de réaliser les gains d'efficacité suivants : capacité à réagir plus rapidement pour mettre en œuvre des initiatives spéciales (c'est-à-dire qu'il est possible d'apporter des ajouts au système et de modifier ce dernier plus rapidement), ainsi que capacité à réagir et à personnaliser les rapports de manière plus efficace. Outre l'utilisation d'une plateforme commune, les ADR ont mis en place des groupes de travail conjoints qui examinent et normalisent les définitions, ce qui a permis d'améliorer la qualité des données collectées et communiquées.